

## **RESOLUTION : UNE MOBILITE ADAPTEE AU CLIMAT**

**\*\*\* adoptée par l'AD du 12.01.2019 \*\*\***

### **Une mobilité adaptée au climat et à l'habitat au lieu d'autoroutes à 2 étages et à 6 voies**

Le plus grand défi de notre siècle exige que notre génération se retrousse les manches. D'ici 2050 nous devons sortir du carbone et ne consommer plus que des énergies renouvelables. Cet objectif est ambitieux, nécessaire et réalisable : nous avons les moyens techniques d'atteindre ensemble cet objectif.

Conseil fédéral et Parlement se montrent trop frileux et nous ne comptons plus les revers amers : Après le Oui à la Stratégie énergétique, le Conseil national a vidé en décembre la loi sur le CO<sub>2</sub> à tel point de sa substance qu'elle ne permettait pas d'atteindre ces objectifs.

Les nouveaux plans de la Confédération sont du même acabit : élargir à 6 voies les autoroutes entre les agglomérations, planifier des tronçons à 2 étages, ou pouvoir circuler sur les bandes d'arrêt d'urgence. Le directeur d'ASTRA, Jürg Röthlisberger, exige des axes d'entrée en ville. La ville de Lucerne est doublement touchée : un contournement doit doubler la capacité autoroutière et un nouveau accès autoroutier sera construit en pleine ville. Mais d'autres régions doivent également batailler contre les tronçons à haute capacité, qui détériorent considérablement la qualité de vie des villes et des villages et détruisent de précieuses terres agricoles. Actuellement des milliers de personnes manifestent en région biennoise contre un projet autoroutier hors de prix comportant deux accès en pleine ville.

Les VERTS suisses invitent la Confédération à mettre tout en œuvre pour stopper cette folie et à en faire une priorité. Le Conseil fédéral et le Parlement doivent :

- définir les objectifs climatiques comme premier principe politique en matière de transports
- stopper l'extension de la capacité routière
- concevoir les projets routiers adaptés à l'habitat et y intégrer la population locale
- poser le cadre permettant à la numérisation de la mobilité de réduire les besoins en énergie et en place, au lieu d'augmenter le bruit, la pollution de l'air et l'engorgement de l'habitat.